



DISTRICT SEINE & MARNE DE FOOTBALL

Agréé à la Sous-Préfecture de Meaux le 13 octobre 2016 sous le n° w771000325

FRAIS DE DEPLACEMENT PARRAINS

Nom et Prénom :

Numéro de Licence : Ville de résidence :

ARBITRE Nom et Prénom :

Numéro de Licence : Catégorie :

1) Compétition (catégorie) : Lieu :

Match N° : Date : Heure :

Equipes en Présence :

2) Compétition (catégorie) : Lieu :

Match N° : Date : Heure :

Equipes en Présence :

3) Compétition (catégorie) : Lieu :

Match N° : Date : Heure :

Equipes en Présence :

INDEMNITE DE FRAIS DE DEPLACEMENT (maximum 300 kms)

FORFAIT : 97 Euros

La note de frais est à envoyer par le parrain à comptabilite@seineetmarne.fff.fr dès le lundi. Pour les envois par fax ou par courrier, la note de frais est à envoyer à Montry.

NB : Le document doit être rempli en totalité.

PARTIE RESERVEE AU DISTRICT

Identification de la pièce :

.....
.....

Code imputation :

.....
.....